

# SYNODE DU 8 décembre 2004

## A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Le Synode a validé les élections ci-après :

### a) Nouvelle députée:

- Mme Marianne Huguenin, district de La Chaux-de-Fonds, laïque

### b) Élections complémentaires:

**Conseil synodal :**

Pasteur Fabrice Demarle

**Synode missionnaire :**

Mme Isabelle Rohrbach

## B. RESOLUTIONS ACCEPTEES PAR LE SYNODE

### Rapport du Conseil synodal concernant le taux de la contribution ecclésiastique pour les personnes physiques

#### RESOLUTION 147-A

Le Synode décide que le taux de la contribution ecclésiastique pour les personnes physiques est fixé à 11% de l'impôt cantonal direct dès 2005.

#### RESOLUTION 147-B

En cas de nouvelles modifications par l'Etat de l'indice de l'impôt cantonal direct des personnes physiques, le Synode habilite le Conseil synodal, d'entente avec les Eglises reconnues, à modifier le taux de la contribution ecclésiastique (arrondi) de manière à conserver la même relation mathématique qu'aujourd'hui (indice 100/15%) et qu'en 2005 (indice 130/11%).

### Budget 2005

#### RESOLUTION 147-C

Le Synode a accepté le budget présenté.

### Rapport du Conseil synodal concernant "L'enseignement religieux à l'École secondaire : principe d'une aumônerie oecuménique"

#### RESOLUTION 147-D

Le Synode donne mandat au Conseil synodal d'élaborer avec les Églises reconnues un projet d'Aumônerie oecuménique à l'école secondaire qui remplacerait les leçons de religion.

## **C. Motions**

### **Motion du Conseil paroissial de Neuchâtel**

Le Synode donne mandat au Conseil Synodal d'évaluer l'opportunité d'une égalité de traitement entre personnes enseignant la religion en secondaire et en primaire, donc d'une rémunération des heures assurées dans les classes primaires, et le cas échéant, de tenir compte de cette donnée dans l'élaboration du budget 2006.

### **Motion du pasteur Christophe Kocher et consorts concernant le maintien de l'Institut d'herméneutique à la Faculté de théologie**

La motion a été retirée.

### **Motion de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs**

Le Synode demande :

- une révision profonde du principe de la participation financière automatique des paroisses à la Vie protestante;
- que le Synode soit saisi d'un Rapport décisionnel dans les plus brefs délais.

### **Motion de la paroisse de La Chaux-de-Fonds concernant le financement et le contenu de la Vie protestante**

La motion a été refusée.